

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière temporaire.
- Vu la demande présentée par Monsieur DEBRAY Maxime, représentant la société PIVETTA RESEAUX, 2 av F Mitterrand, ZAC du Gros Grelot, 60150 Thourotte.
- Considérant des travaux de terrassement pour le compte de Orange, route de Beauvais, route du Beaugard et route de Savignies à Ferrières-en-Bray.

A R R E T E

Article 1^{er} : Du 23 mars 2026 au 23 mai 2026, la circulation au niveau du chantier route de Savignies RD21 (partie située entre le rond-point Ch. Gervais et la route du Beaugard), route du Beaugard et route de Beauvais RN31 (partie située entre la route du Beaugard et le panneau de sortie d'agglomération) est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

Article 2 : La société PIVETTA RESEAUX, est autorisée à empiéter sur la chaussée pour la réalisation du chantier mentionné ci-dessus. Un alternat manuel sera effectué par la société PIVETTA RESEAUX.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant dans la zone de chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire est posée, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, la société PIVETTA RESEAUX.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Une copie du présent arrêté est adressée pour exécution

- Monsieur le Responsable de la société PIVETTA RESEAUX, responsable de la mise en place de la signalisation,
- Madame la responsable de la DIRNO de Ferrières-en-Bray,
- Monsieur le Responsable de la Direction des Routes de Forges les Eaux,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 10 mars 2026.

Le Maire



Marie-France DEVILLERVAL